

a peut-être été communiquée au sénateur Cameron. Je me demande si M. Corry pourrait dire quelques mots en particulier au sujet de celles que j'ai mentionnées, qui sont des universités récemment créées en Ontario et qui auront certainement le même statut.

M. CORRY: Oui, bien sûr.

Le sénateur LEONARD: C'est-à-dire le même statut que celles de la liste. En fait, avec leur consentement, j'aimerais les voir figurer dans la liste.

M. CORRY: Je pense que, pour que leur nom puisse figurer dans la liste, il faut qu'elles aient rempli toutes les conditions pour devenir membres au moment de l'impression de cette liste. Je ne me rappelle pas exactement quels sont ceux de ces établissements qui ont maintenant rempli toutes les conditions pour devenir membres. Ils ne l'ont pas fait tous, mais ils sont en voie de le faire.

Le sénateur CROLL: Est-ce que ces conditions d'admission sont onéreuses en un sens?

M. CORRY: M. Andrew pourrait exposer mieux que moi ces conditions, et dans la limite du temps dont vous disposez.

Le sénateur DAVIES: M. Corry, cela signifie-t-il que tous les fonds destinés aux universités seront mis dans le même sac pour être répartis?

M. CORRY: Non. Cet organisme n'a aucun pouvoir sur les universités et ne sert pas d'intermédiaire pour leur distribuer des fonds, sauf en ce qui concerne les subventions fédérales qui sont maintenant attribuées aux universités de notre pays.

Le PRÉSIDENT: M. Andrew?

M. G. C. Andrew, Directeur de la Fondation des Universités canadiennes: Monsieur le Président, la situation en ce qui touche l'affiliation est la suivante, les candidats doivent avoir eu un minimum de 200 étudiants à plein temps inscrits dans l'établissement chaque année depuis trois ans. Ils doivent avoir des pouvoirs législatifs à l'égard du programme éducationnel qu'ils prétendent appliquer. En troisième lieu, ils doivent prouver à un comité itinérant qu'ils sont en fait qualifiés pour l'enseignement d'un collège de niveau universitaire.

Permettez-moi maintenant de parler sans ambages au sujet de M. Gibson? M. Gibson s'est mis en rapport avec nous à ce sujet. Il a collaboré étroitement avec l'association pendant un certain temps. Son argument était que c'est pendant les trois premières années au cours desquelles les nouveaux établissements étaient en voie de remplir les conditions d'admission que l'association pourrait leur être particulièrement utile. Aussi avons-nous invité tous les établissements nouveaux comme celui de M. Gibson à envoyer des représentants aux réunions et à profiter le plus possible des services offerts par l'association.

La question en revient toujours à savoir s'il est ou non souhaitable d'avoir une affiliation pour toute l'année ou une certaine période pour voir si l'établissement va dépasser 200 étudiants, parce qu'il y a certains établissements très petits qui ne deviennent jamais plus grands. Il ne serait pas, de l'avis de la vaste majorité, souhaitable d'admettre des établissements qui n'atteindront vraisemblablement pas ce niveau. Dans le cas d'établissements comme York, Trent, Brock, Lakehead et Laurentian, les services de l'association sont complètement à leur disposition, et toutes possibilités de consultation leur sont offertes. En fait nous avons donné des consultations à tous ces établissements et leur avons fourni tous les services et toute l'aide que nous pouvons offrir et qu'ils désirent recevoir.